

2024_13_AC_Jurys_examens_FDSP_Master_Droit_Eco_Gestion_ALED

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **Droit, Economie, Gestion** mention **Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté -ALED** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

MASTER 1 ALED
Semestre 1
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p><u>Président(e)</u> : M. Manuel CHASTAGNARET <u>Suppléant(e)</u> : M. Frédéric LOMBARD</p> <p><u>Liste des membres :</u></p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i></p> <p>M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET (suppléante : Mme Adeline CERATI) M. Bastien BRIGNON (suppléante : Mme Isabelle GROSSI) M. Jean-Noël STOFFEL (suppléant : M. Vincent EGEA)</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p> <p><u>Liste des membres :</u></p>
Semestre 2 et Jury de MASTER 1 ALED
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p><u>Président(e)</u> : Manuel CHASTAGNARET <u>Suppléant(e)</u> : M. Frédéric LOMBARD</p> <p><u>Liste des membres :</u></p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i></p> <p>M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET (suppléante : Mme Adeline CERATI) M. Bastien BRIGNON (suppléante : Mme Isabelle GROSSI) M. Jean-Noël STOFFEL (suppléant : M. Vincent EGEA)</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p> <p><u>Liste des membres :</u></p>

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type ALED ET ED

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : M. Vincent **PERRUCHOT-TRIBOULET**

Suppléant(e) :

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Mme Adeline **CERATI**

M. Bastien **BRIGNON** (suppléante : Mme Isabelle **GROSSI**)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 novembre 2024



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal line at the end, positioned below the text of the official representative.